

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 14 MARS 2019 à 18 H 00

- - -

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mmes Nicole CHARRON, Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, MM. Christian GREGOIRE, Daniel GENRAULT, Jacky CANEPA, Mmes Claudie PRUVOST, Denise MAIRE, Véronique PIEDBOEUF, M. Jean-Jacques GAULTIER, Mmes Ghislaine COSSIN, Nadine BAILLY, MM. Valentin VASSALLO, Daniel BAZELAIRE, Bernard NOVIANT, Pierre GERARD, Mme Véronique GROSSIER, M. Alexandre CHOPINEZ

Excusés ayant donné procuration : Mme Anne GRANDHAYE à Mme Nicole CHARRON, M. Francis MARQUIS à M. Patrick FLOQUET, Mme Sonia BLANCHOT à Mme Denise MAIRE, M. Lionel GOBEROT à M. Valentin VASSALLO, M. Fabien CAMUS à Mme Nadine BAILLY, M. Philippe DECHASEAUX à M. Bernard NOVIANT

Excusée : Mme Anne-Marie MESSERLIN

Secrétaire de séance : M. Daniel GORNET

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Antoine BOROWSKI, Adjoint au Maire en charge des sports, décédé à la suite d'un accident survenu récemment, et prononce l'éloge funèbre suivante :
« Il y a des discours qu'on ne souhaiterait jamais prononcer. Ces derniers jours ont été certainement parmi les pires moments de ma vie. Depuis, ce samedi matin, nous sommes tous effondrés et extrêmement bouleversés par la disparition d'Antoine. Nous avons perdu un copain, un Ami, un partenaire de sports, un collègue de travail, un de nos repères. Nos pensées vont en premier lieu à toute sa famille qu'il chérissait plus que tout, évidemment Chantal, Stéphane et sa petite fille, son rayon de soleil, Adèle. Antoine s'est battu ces dernières semaines comme le champion qu'il est et comme il l'a fait tout au long de sa vie avec courage, humilité et dignité. Il aura été l'un des hommes le plus généreux, le plus exigeant, le plus attentif et le plus amoureux de la vie et du sport que je connaisse. Les Vittellois perdent une grande personnalité, un des leurs, un homme de bien. La ville de Vittel, la fédération française d'athlétisme et le monde du sport ont rendu hommage durant ces derniers jours à celui qui, infatigablement, a soutenu ses projets, ses habitants, le monde associatif et le sport que l'on soit sportif de haut niveau ou simple pratiquant. Par décence et respect pour sa mémoire, je précise que le Conseil municipal devra statuer sur les différentes options que la loi permet et sur des propositions qui seront débattues lors du prochain conseil municipal et pas avant. L'ensemble du Conseil municipal et moi-même apportons tout notre soutien et nous associons à la douleur de la famille. »

L'assemblée communale observe une minute de silence.

Monsieur Francis MARQUIS quitte la salle et donne pouvoir à Monsieur Patrick FLOQUET pour le représenter à cette séance du conseil municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 15 février 2019.

2. FINANCES – COMPTES DE GESTION 2018 – BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES :

Le Conseil Municipal est appelé à constater l'identité des sommes inscrites aux comptes de gestion 2018 du comptable avec celles des comptes administratifs 2018 pour le budget principal et les budgets annexes suivants : service des eaux, service de l'assainissement, quartier des Collines, et de dire qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 (budget général et budgets annexes) en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur concernant le budget principal et les budgets annexes du service de l'eau, du service de l'assainissement, du quartier des Collines, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

3. FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal élit un président de séance pour procéder au vote des comptes administratifs. Il propose de confier la présidence à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, en charge des finances.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Patrick FLOQUET, pour présider la séance du conseil municipal lors du vote des comptes administratifs 2018.

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET GÉNÉRAL :

Le compte administratif 2018 du budget général présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	14 556 001,59 €	3 211 262,62 €	17 767 264,21 €
Recettes	16 526 105,34 €	3 415 748,29 €	19 941 853,63 €
Solde	1 970 103,75 €	204 485,67 €	2 174 589,42 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Les réalisations totalisent les mandats émis et les charges rattachées correspondant à un service fait non facturé avant la clôture de l'exercice. Le budget étant voté par chapitre, les déficits constatés à certains articles sont compensés par les excédents des articles du même chapitre.

Le chapitre 011, charges à caractère général, est réalisé à 86,29 %.

Elles regroupent des dépenses potentiellement sensibles à la conjoncture : dépenses d'énergies et fluides, indexation des contrats de maintenance et d'entretien, etc. A eux seuls les fluides (eau, gaz,

électricité, combustibles, carburants) représentent un peu plus de 24,47% des charges à caractère général, soit une enveloppe financière de l'ordre de 1 109 400 €. Les économies réalisées sur ces postes sont notamment dues à la fermeture du CPO de mi nov à fin déc, ce qui compense la sous-estimation des consommations d'eau afférentes au remplissage des bassins.

Au compte 61, les estimations se sont avérées supérieures aux réalisations et notamment pour le CPO puisque les crédits inscrits en décision modificative, soit 380 000 € n'ont été réalisés qu'à hauteur de 207 000 €, l'assurance ayant pris directement en charge certaines factures.

Le chapitre 014, atténuation des produits, retrace le prélèvement au titre de la péréquation et le reversement à la communauté de communes d'une partie du produit brut des jeux, réalisé à 100%.

Le chapitre 012, charges de personnel, est réalisé à 95,26 %.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est réalisé à 98,01 %. Les dépenses de l'article 6574, subventions de fonctionnement aux associations, ont été inférieures aux prévisions, certaines associations n'ayant pas formulé de demande.

Le chapitre 66, charges financières, est réalisé à 92,75 %. L'économie provient de la faiblesse des taux d'intérêts sur les emprunts à taux variables et des intérêts courus non échus (ICNE).

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est réalisé à 11,28 % car les dépenses de l'article 67441, subventions aux budgets annexes n'ont pas été réalisées.

Au total, les prévisions de dépenses réelles sont réalisées à 87,73 %, y compris les charges rattachées.

Quant aux opérations d'ordre, elles enregistrent les écritures comptables relatives aux cessions d'immobilisations (articles 675 et 676) et aux amortissements à l'article 6811. Ces dépenses participent à l'autofinancement, elles constituent des recettes d'investissement d'un montant équivalent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Comme en dépenses, le total des réalisations correspond aux titres émis et aux produits à encaisser au titre de l'année 2018.

Le chapitre 013, atténuation de charges, retrace les remboursements des dépenses supportées par la ville sur les charges de personnel.

Les prévisions du chapitre 70, produits des services et du domaine sont réalisées à 103,47 %, les réalisations étant supérieures aux prévisions du fait de l'imputation (à tort) de la prestation versée par la CAF pour les activités périscolaires.

Le chapitre 73, impôts et taxes, est réalisé à 102,63 %. Il enregistre non seulement le produit des quatre taxes et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, mais également la surtaxe sur les eaux minérales et le prélèvement sur le produit des jeux. Ce chapitre représente près de 72,76% des recettes de fonctionnement. Ce fort taux de réalisation provient de la fiscalité (article 7311) qui a été réévaluée en fin d'année.

Le chapitre 74, dotations et subventions est réalisé à 97,55 % qui s'expliquent par une baisse aux articles 747 "participation autres organismes", en l'occurrence, la CAF, qui a été encaissée (à tort) au chapitre 70.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, est réalisé à 98,23 %.

Le chapitre 76, produits financiers, concerne le produit des parts souscrites auprès de la caisse d'épargne.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, comptabilise les remboursements par les assurances suite à sinistre et les ventes de parcelles et bâtiment à l'article 775 « Produits des cessions d'immobilisations ». En 2018, les ventes ont généré un produit de 306 775 €.

Les opérations d'ordre du chapitre 042 sont essentiellement composées par les différences sur les produits de cessions, les travaux en régie et l'amortissement des subventions.

Globalement, les prévisions de recettes réelles de l'exercice sont supérieures aux prévisions et enregistrent un pourcentage de réalisation de 101,86 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Les opérations d'ordre du chapitre 040 concernent l'amortissement des subventions perçues (chapitre 13), les opérations de cessions immobilières (article 192) et les travaux en régie.

Le détail des réalisations par opération, ainsi que le montant des crédits à reporter (restes à réaliser), figurent dans le document joint.

Globalement, le taux réel de réalisation s'élève à 36,28 %. Ce taux s'explique notamment par le report des travaux de construction du centre technique municipal, de la galerie thermale et de subventions non versées.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les subventions perçues pour les opérations affectées sont réalisées à hauteur de 402 823,23 €. Les subventions notifiées non encaissées figurent en report, pour un montant total de 398 902,39 €. Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves, enregistre l'affectation du résultat de l'année 2017 pour un montant 1 435 413,11 € et participe à l'autofinancement de la section.

Les recettes d'ordre sont constituées par les plus-values de cessions mobilières (articles 192 et 21..), les amortissements (articles 28...).

B. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau présente les résultats suivants :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	108 262,07 €	33 202,76 €	141 464,83 €
Recettes	255 146,49 €	126 076,46 €	381 222,95 €
Solde	146 884,42 €	92 873,70 €	239 758,12 €

C. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement présente les résultats suivants :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	153 447,89 €	34 187,66 €	187 635,55 €
Recettes	131 898,39 €	118 576,08 €	250 474,47 €
Solde	-21 549,50 €	84 388,42 €	62 838,92 €

D. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE DU QUARTIER DES COLLINES :

Le compte administratif 2018 du budget annexe du quartier des Collines présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	98 167,88 €	98 167,88 €	196 335,76 €
Recettes	98 167,88 €		98 167,88 €
Solde	0,00 €	-98 167,88 €	-98 167,88 €

Monsieur le Maire commente les comptes administratifs 2018 du budget général et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du quartier des Collines.

Le compte administratif 2018 du budget général présente un total de recettes de 19 941 853,83 € et un total de dépenses de 17 767 264,21 €, soit un solde excédentaire de 2 174 589,42 €.

Le compte administratif 2018 du budget du service de l'eau présente un résultat d'exploitation de 146 884,42 € et un résultat d'investissement de 92 873,70 €, soit un solde excédentaire de 239 758,12 €. Il précise que la municipalité a entrepris la rénovation des branchements et canalisations d'eau en plomb entre 2014 et 2018, ce qui a permis de réduire leur nombre passant de 549 à 498.

Le compte administratif 2018 du budget du service de l'assainissement présente un déficit de fonctionnement de 21 549,50 € et un résultat d'investissement de 84 388,42 €, soit un solde excédentaire de 62 838,92 €. Monsieur le Maire indique que des travaux de raccordement à l'égout ont été réalisés rue Soulier, rue Sœur Catherine.

Le compte administratif 2018 du budget du quartier des Collines présente un solde déficitaire de 98 167,88 €, s'expliquant par l'absence de produits liés à la vente de terrains. Toutefois, cinq parcelles sont déjà préservées sur ce quartier. Il rappelle que ce budget annexe est un budget de stock.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Patrick FLOQUET, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- constate que ces comptes administratifs sont strictement conformes aux comptes de gestion tenus par Monsieur le Trésorier,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2018 des différents budgets de la ville de Vittel.

4. FINANCES – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 2018 :

Monsieur le Maire revient dans la salle.

Conformément à l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif 2018.

Ces opérations immobilières, pour lesquelles la ville a encaissé ou décaissé des fonds au cours de l'année 2018, sont les suivantes :

Acquisitions		
Parcelle	Vendeur	Montant (€)
AK 555, 556	Orange	187 000,00
Total		187 000,00

Cessions		
Parcelle	Acquéreur	Montant (€)
B671 et 673	ONF	51 000,00
BC 932, 934, 937	PECHEUR Roger	3 220,00
BC 936, 938, 944	PECHEUR Frédéric	1 555,00
AH 66, 187	DODIN	45 000,00
AH 67, 188	CREMONA	45 000,00
AH 68, 189	VINCENOT	45 000,00
AH 69, 190	POIREL	45 000,00
Total		235 775,00

Le Conseil Municipal prend acte des cessions et acquisitions de l'année 2018.

5. FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 :

A. BUDGET GÉNÉRAL :

Constatant que le compte administratif 2018 du budget général présente :

Un résultat de fonctionnement de l'exercice de 1 970 103,75 €
 Un résultat antérieur reporté de 3 201 897,13 €

Soit un résultat d'exploitation de 5 172 000,88 €

Un résultat d'investissement de l'exercice de - 624 066,96 €

Un résultat d'investissement antérieur de - 828 552,63 €

Un résultat d'investissement reporté de - 2 583 351,02 €

Soit un déficit d'investissement de - 3 207 417,98 €

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- article 1068, affectation en investissement :..... 3 207 417,98 €

- article 002, report à nouveau en fonctionnement : 1 964 582,90 €

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2018 du budget général telle que proposée ci-dessus.

B. BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Constatant que le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau présente :

Un résultat d'exploitation de l'exercice de 146 884,42 €

Un résultat antérieur reporté de 142 852,18 €

Soit un excédent d'exploitation de 289 736,60 €

Un résultat d'investissement de l'exercice de 92 873,70 €

Un résultat d'investissement antérieur de..... 279 872,88 €

Un résultat d'investissement reporté de - 23 442,44 €

Soit un excédent d'investissement de 349 304,14 €

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, et après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2018 du budget annexe de l'eau en recettes d'exploitation au compte 002 "excédent antérieur reporté" pour un montant de 289 736,60 €.

C. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Constatant que le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement présente :

Un résultat d'exploitation de l'exercice - 21 549,50 €

Un résultat antérieur reporté de 243 235,39 €

Soit un excédent d'exploitation de 221 685,89 €

Un résultat d'investissement de l'exercice de 84 388,42 €

Un résultat d'investissement antérieur de..... 344 482,21 €

Un résultat d'investissement reporté de - 1 500,00 €

Soit un excédent d'investissement de 427 370,63 €

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, et après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2018 du budget annexe de l'assainissement en recettes d'exploitation au compte 002 "excédent antérieur reporté" pour un montant de 221 685,89 €.

D. BUDGET ANNEXE DU QUARTIER DES COLLINES :

Le compte administratif 2018 du budget annexe du quartier des collines présente :

Un résultat d'exploitation de l'exercice 0,00 €

Un résultat antérieur reporté de 47 263,07 €

Soit un excédent d'exploitation de 47 263,07 €

Un résultat d'investissement de l'exercice de - 98 167,88 €
 Un résultat d'investissement antérieur de - 7 837,66 €
 Soit un déficit d'investissement de - 106 005,54 €

Conformément à la réglementation, et après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 du budget annexe du quartier des collines en recettes de fonctionnement 2019 au compte 002 "excédent antérieur reporté" pour un montant de 47 263,07 €.

6. FINANCES – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019 :

Compte tenu du coefficient d'actualisation automatique de la valeur des bases fiscales fixé par la loi de finances, soit + 1,022 %, le total estimé des produits des impositions directes à taux constants serait de 4 870 194 € en 2019. L'augmentation du produit, soit 55 702 € ne suffit pas à compenser la perte de la dotation globale de fonctionnement estimée à 111 388 €. Cependant, il vous est proposé de maintenir les taux votés depuis 2010.

Monsieur le Maire fait remarquer que la dotation globale de fonctionnement, additionnée au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) représentent une perte sèche de recettes de plus de 6 M€ depuis 2012. Il s'interroge donc sur comment faire mieux et plus avec moins d'argent ?

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2019, comme suit :

BASES	Bases 2018 notifiées	Bases 2019 estimées	Taux	Produits 2018	Produits 2019 estimés
T.H.	9 187 758	9 389 889	19,38%	1 780 588	1 819 760
T.F.B.	12 215 094	12 483 826	10,53%	1 332 145	1 314 547
T.F.N.B.	102 332	104 583	17,86%	18 276	18 679
CFE	8 359 418	8 543 325	20,10%	1 683 483	1 717 208
TOTAL	29 864 602	30 521 623		4 814 492	4 870 194

7. BUDGETS 2019 GENERAL, ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU QUARTIER DES COLLINES :

L'assemblée examine le projet des budgets 2019 général, annexes de l'eau, de l'assainissement et du quartier des Collines 2019 et prend connaissance du rapport de présentation ci-après :

A. BUDGET GÉNÉRAL

INTRODUCTION

Le budget primitif 2019 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 15 février dernier. S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser de la section d'investissement et la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2019 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement ;

I. LA BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

Le budget 2019 qui est soumis à votre approbation présente une masse totale de 29 631 614,17€ dont 17 955 863,90 € en section de fonctionnement 11 675 750,27€ en section d'investissement.

Comme les années précédentes, les résultats de l'exercice 2018 sont repris dans le projet de budget. En application de la réglementation, le budget est présenté par nature (catégorie comptable), avec une présentation par fonction (domaine d'intervention).

Le budget primitif est en hausse de 3,24% par rapport au budget primitif 2018.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	15 112 354,00	15 742 781,00	7 271 454,22	7 885 862,30	22 383 808,22	23 628 643,30
Opérations d'ordre	2 843 509,90	248 500,00	797 975,68	3 390 985,58	3 641 485,58	3 639 485,58
Opérations de l'exercice	17 955 863,90	15 991 281,00	8 069 429,90	11 276 847,88	26 025 293,80	27 268 128,88
Résultats reportés		1 964 582,90	624 066,96		624 066,96	1 964 582,90
RAR 2018			2 982 253,41	398 902,39	2 982 253,41	398 902,39
Total du budget	17 955 863,90	17 955 863,90	11 675 750,27	11 675 750,27	29 631 614,17	29 631 614,17
Budget primitif 2018 <i>(pour mémoire)</i>	19 188 424,13	19 188 424,13	9 512 404,53	9 512 404,53	28 700 828,66	28 700 828,66

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.

A. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2019, un montant de 15 112 354 € contre 15 016 849,80 € au budget 2018. Elles enregistrent donc une diminution de 1,53% par rapport au budgété (BP + DM) de l'année précédente.

SYNTHESE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	5 254 520,00	4 533 918,68	5 129 620,00	-124 900,00	-2,38%
60	Achats	1 823 710,00	1 694 611,45	1 852 830,00	29 120,00	1,60%
61	Services extérieurs	2 313 495,00	1 881 267,92	1 940 130,00	-373 365,00	-16,14%
62	Autres services extérieurs	950 580,00	794 854,89	1 156 750,00	206 170,00	21,69%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	166 735,00	163 184,42	179 910,00	13 175,00	7,90%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 623 990,00	6 310 041,46	6 581 250,00	-42 740,00	-0,65%
621	Personnel extérieur	63 300,00	47 279,08	61 030,00	-2 270,00	-3,59%
633	Impôts et taxes sur rémunérations	112 900,00	105 442,85	112 800,00	-100,00	-0,09%
64	Charges de personnel	6 447 790,00	6 157 319,53	6 407 420,00	-40 370,00	-0,63%
014	Atténuation des produits	1 250 100,00	1 250 100,00	1 201 000,00	-49 100,00	-3,93%
65	Autres charges de gestion courante	1 013 106,00	992 975,02	1 006 801,00	-6 305,00	-0,62%
653	Indemnités et frais des élus	167 800,00	164 699,83	178 800,00	11 000,00	6,56%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00		4 000,00	0,00	0,00%
655	Contingents et participations obligatoires	381 911,00	381 747,98	388 536,00	6 625,00	1,73%
657362	Subvention au CCAS	220 000,00	220 000,00	200 000,00	-20 000,00	-9,09%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	239 395,00	226 527,21	235 465,00	-3 930,00	-1,64%
66	Charges financières	300 000,00	278 238,91	266 000,00	-34 000,00	-11,33%
67	Charges exceptionnelles	864 733,80	97 567,92	927 683,00	62 949,20	7,28%
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 805,00	3 737,93	23 700,00	16 895,00	248,27%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	40 000,00	9 118,35	40 000,00	0,00	0,00%
674	Subventions aux budgets annexes	732 818,80		732 818,00	-0,80	0,00%
6745	Subventions aux personnes de droit privé	85 110,00	84 711,64	131 165,00	46 055,00	54,11%
68	Dotations aux provisions	40 000,00			-40 000,00	-100,00%
TOTAL		15 346 449,80	13 462 841,99	15 112 354,00	-234 095,80	-1,53%

1. Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait baisser de 2,38%, soit -124 900€, par rapport au budgété en 2018.

Les principales variations de ce chapitre concernent :

Le compte 61... : Services extérieurs. Ces comptes regroupent les prestations de services fournies par des tiers. La baisse s'explique par les dépenses relatives au sinistre du CPO qui ont été comptabilisées dans ce chapitre en 2018.

Le compte 62... Autres services extérieurs. La hausse se justifie par une programmation culturelle plus riche et des frais d'honoraires liés au renouvellement de la DSP du casino.

2. Les charges de personnel (012)

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant. Sa masse totale est de 6 581 250€ représentant 43,55% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux est largement inférieur au taux des collectivités de même strate que Vittel. Les crédits 2019 diminuent légèrement par rapport à 2018 : -0,65%. Cette stagnation, tout en tenant compte du glissement vieillesse technicité, s'explique par le non remplacement de tous les départs en retraite et par le fait qu'en cas de remplacement, les nouveaux collaborateurs sont en début de carrière.

3. Atténuations de produits (014)

Ce chapitre est constitué du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui a été mis en place en 2012 et du reversement à la communauté de communes Terre d'Eau du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux pour assurer le fonctionnement de la SPL destination Vittel-Contrexéville.

En 2018, le reversement comprenait la valeur des parts sociales cédées à la CCTE, la cession de part n'intervenant qu'une seule fois, les dépenses 2019 de ce chapitre s'en trouvent minorées.

4. Les autres charges de gestion courante (65)

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ces charges, estimées à 1 006 801 €, sont en diminution de 0,62% par rapport au budget 2018.

L'article 657362 représente la participation de la Ville au CCAS. La subvention versée au CCAS est une subvention d'équilibre qui diminue de 20 000 €, compte tenu de l'excédent constaté sur le budget du CCAS.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations est en très légère baisse.

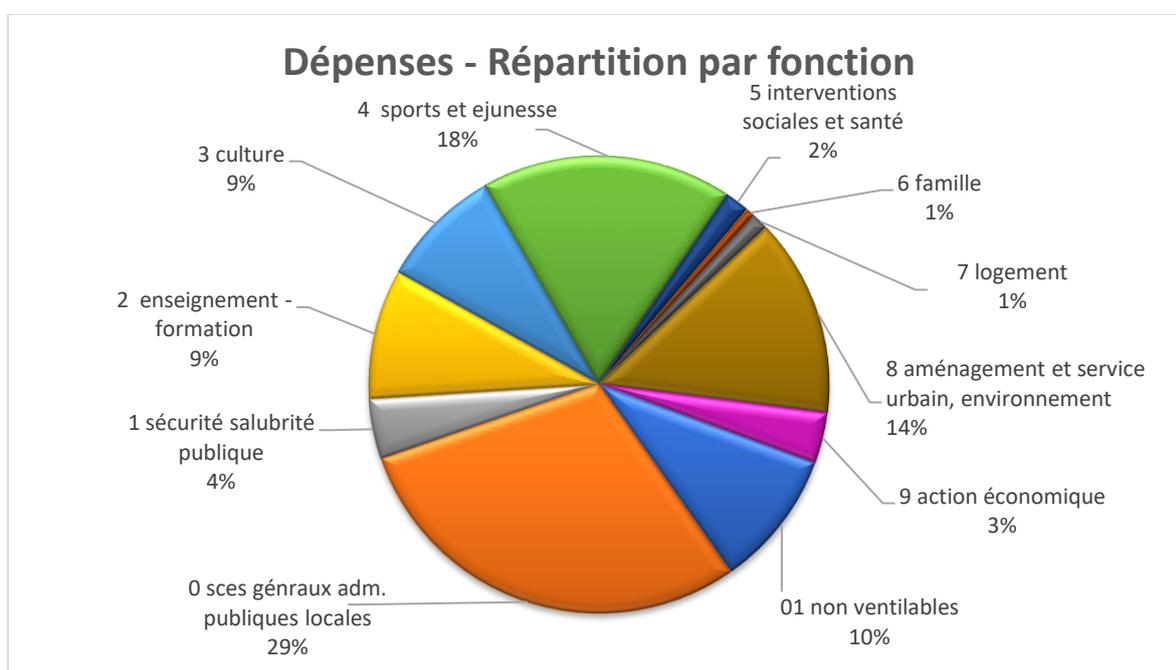
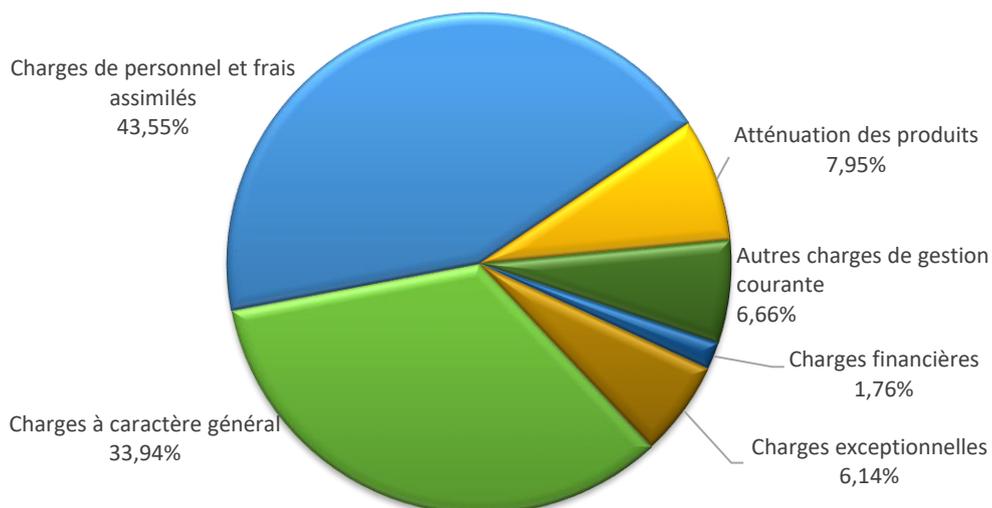
5. Les charges financières (66)

Ce chapitre regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE). En l'absence d'emprunt souscrit ces dernières années, la charge de la dette diminue d'année en année.

6. Les charges exceptionnelles (67)

La forte progression en 2019 par rapport à 2018 s'explique par le remboursement aux usagers de la piscine des séances qu'ils n'ont pas pu suivre du fait du sinistre au CPO en novembre et par le versement de subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



B. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 15 742 781€ en 2019, en baisse de 1,61% par rapport à 2018.

SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	205 500,00	155 004,15	178 500,00	-27 000,00	-13,14%
70	Produits des services et du domaine	1 592 300,00	1 647 540,32	1 592 090,00	-210,00	-0,01%
73	Impôts et taxes	11 554 075,29	11 857 748,33	11 581 806,00	27 730,71	0,24%
7311	Contributions directes	5 740 130,00	5 862 348,00	5 819 228,00	79 098,00	1,38%
732	Fiscalité reversée	577 042,00	574 859,00	573 828,00	-3 214,00	-0,56%
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	140 000,00	142 309,55	140 000,00	0,00	0,00%
7354	Surtaxe sur les eaux minérales	4 231 493,29	4 376 539,00	4 200 000,00	-31 493,29	-0,74%
7362	Taxes de séjour	110 000,00	116 829,69	90 000,00	-20 000,00	-18,18%
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	600 000,00	613 534,28	600 000,00	0,00	0,00%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	100 000,00	110 316,45	100 000,00	0,00	0,00%
	Autres	55 410,00	61 012,36	58 750,00	3 340,00	6,03%
74	Dotations et participations	1 841 450,00	1 796 386,85	1 830 425,00	-11 025,00	-0,60%
7411	Dotation forfaitaire	1 135 338,00	1 135 338,00	1 024 000,00	-111 338,00	-9,81%
747	Participations	281 620,00	208 223,97	346 075,00	64 455,00	22,89%
7483	Attributions de compensation	390 642,00	426 107,00	426 500,00	35 858,00	9,18%
	Autres	33 850,00	26 717,88	33 850,00	0,00	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	438 735,00	430 965,43	438 205,00	-530,00	-0,12%
76	Produits financiers	50,00	9,95	50,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	319 283,09	410 062,27	73 500,00	-245 783,09	-76,98%
78	Reprises sur amortissements et provisions	48 205,00		48 205,00	0,00	0,00%
TOTAL		15 999 598,38	16 297 717,30	15 742 781,00	-256 817,38	-1,61%

1. Les atténuations de charges (013)

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant des dépenses de personnel. On y trouve les remboursements par l'assurance "risques statutaires" et l'assurance maladie des traitements des agents placés en congés pour maladie ou accident de service. La diminution des crédits proposés s'explique par le fait que certains agents placés en maladie en 2018 ont repris le travail au début de cette année 2019.

2. Les produits des services et du domaine (70)

Le montant de ce chapitre reste stable et comprend les redevances des services acquittées par les usagers (services périscolaires, entrées aux spectacles...), calculées à partir des tarifs fixés par le conseil municipal ou par décision du Maire, en application de la délégation que le Conseil Municipal lui a consentie.

3. Les impôts et taxes (73)

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait être stable par rapport au budget primitif 2018, avec cependant une hausse de l'article 7311 "contributions directes". La collectivité n'ayant pas encore reçu les notifications relatives à la fiscalité, les estimations sont basées sur la revalorisation des bases votées par l'Etat de 1,022%.

Les prévisions de la surtaxe sur les eaux minérales restent toujours très prudentes.

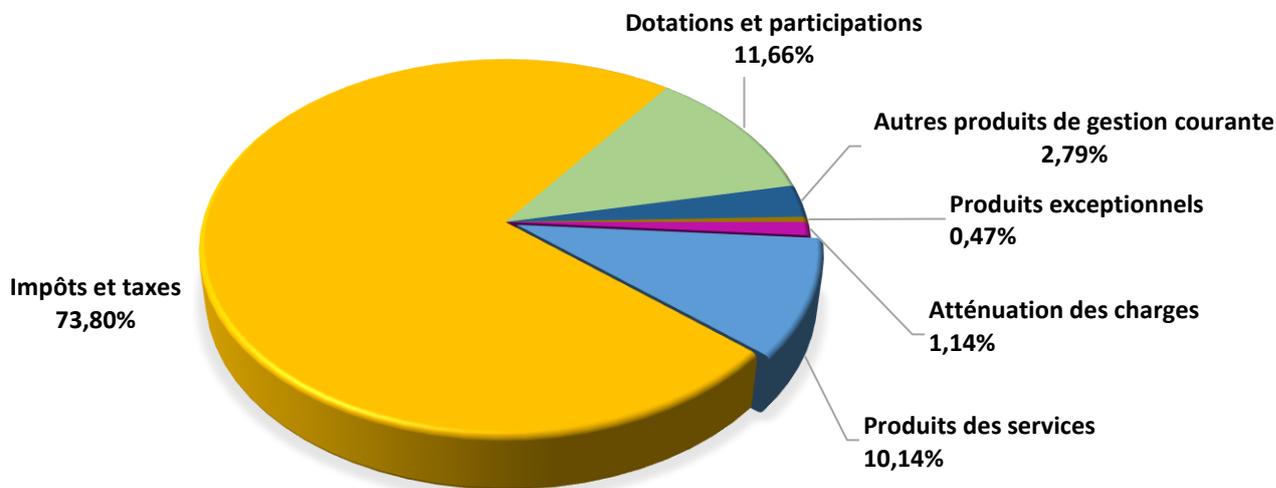
4. Les dotations et participations (74)

Ce poste de recettes devrait s'élever, en 2019, à 1 830 425€, en recul de 0,60% par rapport au voté 2018. Pour la huitième année consécutive, la Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse, - 111 338 € estimés au moment de la préparation budgétaire.

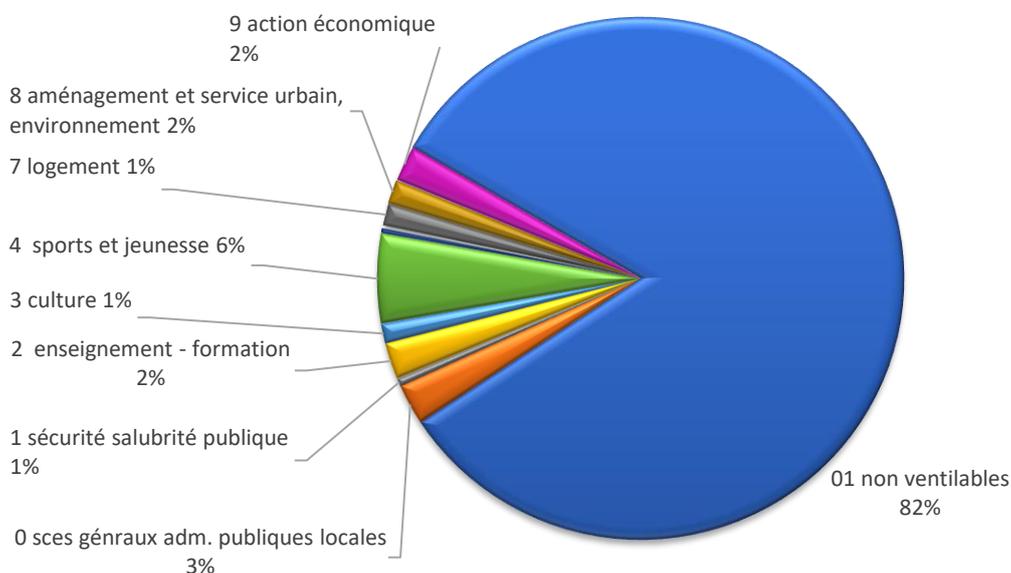
L'article 747 "participations" augmente de 64 450€, hausse justifiée par la prévision de subventions pour l'emploi d'un chargé de mission pour le projet "revitalisation des centres-bourgs" et le financement des manifestations culturelles.

5. Les autres produits de gestion courante (75)

Il s'agit du produit de la location des diverses salles municipales et des logements.



Recettes - Répartition par fonction



C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement sera constitué, pour 2 043 509,80€ par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, déduit de l'amortissement obligatoire des immobilisations et des subventions (665 500€) soit 1 378 009,80€.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice,
- les restes à réaliser de l'exercice précédent.

A. LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires en investissement sont en adéquation avec les possibilités financières de la ville avec six programmes majeurs :

- La requalification des friches hôtelières et industrielles
- La 1^{ère} phase du programme de revitalisation du centre bourg 2018-2023
- La 3^{ème} tranche du quartier des collines
- La 3^{ème} tranche de la galerie thermale
- La rénovation du Centre Technique Municipal
- La poursuite de la mise aux normes des bâtiments recevant du public (agenda d'accessibilité programmée (ADAP))

Les nouvelles dépenses réelles d'investissement de 2019 s'élèvent à 6 129 614 €. Les opérations les plus importantes financièrement sont celles de la galerie thermale, de la rénovation du Centre Technique Municipal, des équipements touristiques et du programme de voirie (op/110 aménagement urbain).

1. Les dépenses financières (16)

Les dépenses financières sont constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette.

2. Les subventions d'équipement (204)

Les crédits ouverts à hauteur de 540 340,22 € dans le budget primitif sont principalement destinés à financer la participation éventuelle de la ville au maintien de la ligne 14 pour un montant de 500 000€.

3. Les immobilisations corporelles (21)

Les crédits ouverts à hauteur de 30 000€ correspondent à l'acquisition de divers terrains.

B. LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes, qui sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1 548 953 €.

1. Les subventions d'équipement

La ville percevra au minimum 757 822,39€ de subventions en 2019.

Cette proposition d'ouverture de crédits reste particulièrement prudente. La collectivité a en effet fait le choix, comme pour les exercices précédents, de n'inscrire dans son budget que les subventions déjà notifiées par les co-financeurs.

2. Les dotations (10)

Avec la progression des dépenses d'équipement en 2017, la ville devrait profiter d'un reversement de TVA d'environ 460 000 € en 2019.

La collectivité bénéficiera également de l'affectation de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice 2018 pour financer ses investissements et son désendettement soit 3 207 417,98€

3. L'emprunt

L'emprunt de 3 127 491,32€ inscrit au budget primitif 2019 se répartit à raison de 500 000€ pour la participation de la ville au maintien de la ligne 14, 745 351,82€ pour la 2^{ème} tranche de la galerie, déduction faite des subventions notifiées, 1 624 002,38€ pour la rénovation du Centre Technique Municipal, 248 137,12€ pour la revitalisation du centre bourg.

A l'aide d'un diaporama, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 affichant une masse totale de 29 631 614,17 €, dont 17 955 863,90 €, en section de fonctionnement, et 11 675 750,27 €, en section d'investissement.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire en charge des finances.

Monsieur Patrick FLOQUET remercie Madame la Directrice Générale des Services, le service des finances, ainsi que les Adjointes, les Conseillers Délégués et les fonctionnaires de chaque service qui ont réalisé un travail conséquent pour l'élaboration de ces documents budgétaires.

Monsieur FLOQUET commente le budget général 2019.

En section de fonctionnement, les dépenses réelles représentent un montant de 15 112 354 €, soit une diminution de 1,53 % par rapport à 2018. Au compte 011, les charges à caractère général baissent de 2,38 % s'expliquant par une variation de dépenses et de recettes sur les comptes 61 et 62. Le compte 012, constitué essentiellement des rémunérations des agents municipaux, représente une masse totale de 6 581 250 €, soit 43,55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Au compte 014, on trouve le fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) et le montant du produit brut des jeux versé à la communauté de communes, pour assurer le fonctionnement de la SPL « Destination Vittel-Contrexéville ». Les autres charges courantes, au compte 65, sont en diminution de 0,62 % par rapport au budget 2018, s'expliquant par la diminution de la subvention d'équilibre versée au CCAS et par la légère baisse de l'enveloppe budgétaire de subventions aux associations. Au compte 67, l'augmentation des charges exceptionnelles s'explique par l'indemnisation des usagers de la piscine, suite au sinistre du centre de préparation omnisports, et au versement d'une subvention de 35 000 € destinée à l'organisation du championnat de France de cross-country.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un montant de 15 742 781 €, soit une diminution de 1,61 % par rapport à 2018. Au compte 70, le produit des contributions directes reste stable, s'expliquant par des taux d'imposition inchangés depuis 2010. Au compte 74, le montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est diminué de 111 338 €. A l'article 747, l'augmentation de 64 450 € est justifiée par la prévision de subventions pour l'emploi d'un chargé de mission dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg et le financement de manifestations culturelles.

En section d'investissement, 6 129 614 € ont été inscrits en dépenses pour financer le programme d'investissement 2019. Les travaux d'investissement de cadre de vie et d'aménagement comprennent la réfection des rues Courberoye, Tocquard, Ferry, Vosges... la fontaine Impériale, le parvis de l'église Saint-Rémy, le monument aux morts, des parkings à vélos, d'éclairage public... pour un montant de 2 547 174 €. En ce qui concerne le tourisme, 1 310 208 € sont budgétés pour l'établissement thermal, l'éclairage et la mise en valeur du parc thermal, la forêt parc. Au titre de l'enfance et la jeunesse, avec l'extension de Frimousse, l'équipement numérique des écoles, le CLSH ado et les travaux d'accessibilité à l'école du Haut de Fol, 343 503 € sont inscrits. La ville poursuivra ses investissements au titre du sport et des loisirs (675 360 €), de la culture et de l'animation (163 295 €) pour le cinéma, l'école de musique, la bibliothèque. L'action sociale, la communication, la cité administrative totalisent 531 247 € d'investissement. Sont également inscrits les crédits destinés à financer l'éventuelle participation de la ville au maintien de la ligne 14 (compte 204), l'acquisition de biens, de terrains pour un montant de 30 000 € (compte 21).

La municipalité poursuit son plan pluriannuel d'investissement comprenant la requalification des friches hôtelières et industrielles, la revitalisation du centre-bourg, l'aménagement de la 3^{ème} tranche du quartier des Collines, la 3^{ème} tranche des travaux de rénovation de la galerie thermale, la requalification du centre technique municipal, la mise aux normes des bâtiments recevant du public, représentent un investissement de 4 141 654 €.

Monsieur FLOQUET précise que le ratio de rigidité structurel (R.R.S.) du budget primitif 2019 de la ville est de 44 %, bien en deçà du seuil critique de 65 %. Le taux des dépenses réelles de fonctionnement pour les charges à caractère général (011) s'élève à 34 % et à 44 % pour les charges de personnel (012). Cette politique budgétaire rigoureuse permet de rester libre dans ses choix.

En recettes d'investissement, Monsieur FLOQUET indique que seules les subventions notifiées par les partenaires financiers sont inscrites. A l'opération 10, la ville devrait percevoir davantage de taxe locale d'équipement, compte tenu de la progression des dépenses. A l'opération 1068, l'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant 3 207 417,98 € permettra de financer les investissements et de poursuivre le désendettement de la ville.

Monsieur le Maire remercie Monsieur FLOQUET de cette présentation très précise. Il souligne qu'une comptabilité analytique permet de déterminer le coût des différentes opérations et mesurer les efforts entrepris.

Monsieur Bernard NOVIANT demande des précisions sur le contenu des crédits inscrits aux comptes 2138 et 2152. Il demande à partir de quelle date la ville fera jouer la clause résolutoire de l'hôtel des thermes.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que la somme de 750 000 € inscrite sur le compte 2138 comporte le coût afférent à la clause résolutoire de l'hôtel des thermes soit 500 000 €, et fera l'objet d'un débat lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Les crédits restants sont prévus pour l'achat de l'hôtel Beauséjour. Les crédits d'un montant de 312 000 € inscrits au compte 2152 sont destinés à la mise en lumière, à la signalétique patrimoniale du parc thermal.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention, au titre de la résorption des friches hôtelières, dans le cadre de la requalification du quartier thermal, a été présentée auprès de la Région Grand et du Conseil Départemental des Vosges, en 2018. Ainsi, la rénovation du quartier thermal, des thermes, du parc thermal, avec une mise en valeur des édicules, l'installation de candélabres dans le parc, sera propice au renouveau de l'attractivité de ce quartier et donnera une nouvelle image de la ville pour accueillir une nouvelle clientèle touristique, curistes et habitants du territoire. En ce qui concerne la clause résolutoire de l'hôtel des thermes, cette affaire très ancienne, est complexe sur le plan juridique. Toutes les propositions sont les bienvenues.

Monsieur Daniel BAZELAIRE demande quelle est la nature des crédits inscrits sur le compte 110 (article 2315) et sur le compte 121 (article 2313).

En réponse, Monsieur FLOQUET précise que la somme de 129 612,38 €, inscrite à l'article 2315, est une opération restant à réaliser au 31 décembre 2018, pour laquelle la facture n'est pas parvenue. La somme de 1 492 000 € inscrite en crédits nouveaux 2019 sera utilisée pour les travaux de voirie des rues Tocquard, Ferry, Vosges, sœur Charité, Courberoye, place des Francs, Saint-Nicolas, des entrées de ville, d'éclairage public et d'aménagements d'espaces verts. En ce qui concerne l'article 2313, 85 000 € ont été budgétés pour l'aménagement du bâtiment de l'ex-DDT qui accueillera un incubateur de start-up dans le domaine du numérique et 80 000 € pour la rénovation de la maison Saint-Simon.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve chapitre par chapitre le budget général 2019 tel qu'il figure ci-après.
Une abstention : Bernard NOVIANT.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits 2019
	OPÉRATIONS RÉELLES	15 112 354,00
011	Charges à caractère général	5 129 620,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 581 250,00
014	Atténuation des produits	1 201 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 006 801,00
66	Charges financières	266 000,00
67	Charges exceptionnelles	927 683,00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	800 000,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	800 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 043 509,90
TOTAL DÉPENSES		17 955 863,90

FONCTIONNEMENT RECETTES		
	OPÉRATIONS RÉELLES	15 740 781,00
013	Atténuation des charges	178 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 592 090,00
73	Impôts et taxes	11 581 806,00
74	Dotations et participations	1 828 425,00
75	Autres produits de gestion courante	438 205,00
76	Produits financiers	50,00
77	Produits exceptionnels	73 500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	48 205,00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	250 500,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	250 500,00
002	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ	1 964 582,90
TOTAL RECETTES		17 955 863,90

INVESTISSEMENT DÉPENSES			
Chapitre	Libellé (hors opération)	Reports	Crédits 2019
001	Solde d'exécution reporté à fin n-1	0,00	624 066,96
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	565 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00	540 340,22
21	Immobilisations corporelles (réelles)		30 000,00
040	Opérations d'ordre entre section		250 500,00
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		547 475,68
Opération	Libellé (opération)	Reports	Crédits 2019
101	Gymnases	2 995,56	14 800,00
102	CPO	120 642,71	224 030,00
103	Ecole de musique		26 900,00
104	Centre d'hébergement	4 346,93	10 000,00
105	Bois & forêts	6 470,00	65 000,00
106	Cimetière		25 400,00
107	Equipements touristiques	89 256,00	1 096 280,00
1071	Etablissement Thermal	274 908,00	105 000,00
108	Centre multi accueil	12 660,00	180 000,00
109	Cité administrative	218 012,33	243 600,00
110	Aménagements urbains	226 124,43	1 562 000,00
111	Informatisation des services	27 693,00	242 044,00

112	Alhambra		50 700,00
113	Mesures compensatoires	10 752,00	
115	Bibliothèque-Médiathèque		16 580,00
116	Affaires scolaires et périscolaires	49 227,25	69 610,00
117	Stade et autres équipements sportifs	23 951,77	269 500,00
118	Centre technique municipal	575 422,28	1 242 120,00
120	Affaires sociales		3 600,00
121	Immeubles productifs de revenus	5 419,07	160 000,00
122	Bâtiments socio-culturels	18 165,20	26 950,00
123	Edifices culturels		12 000,00
125	Chauffage collectif	27 788,38	100 000,00
126	Galerie Thermale	1 238 213,25	
1271	Extension centre équestre		500,00
128	Accessibilité	31 438,13	141 600,00
129	Centre bourg	16 767,12	241 400,00
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		2 982 253,41	8 693 496,86
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		11 675 750,27	

INVESTISSEMENT RECETTES			
Chapitre	Libellé	Reports	Crédits 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 043 509,90
024	Produits des cessions	0,00	700 000,00
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	800 000,00
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		547 475,68
10	Dotations	0,00	490 000,00
1068	Affectation du résultat		3 207 417,98
13	Subventions d'investissement	398 902,39	358 953,00
16	Emprunts et dettes assimilées		3 129 491,32
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		398 902,39	11 276 847,88
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 675 750,27	

B. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe de l'eau présente les propositions suivantes :

	DÉPENSES		RECETTES	
	<i>2018 (BP+DM)</i>	<i>2019</i>	<i>2018 (BP+DM)</i>	<i>2019</i>
EXPLOITATION	363 552,18	490 436,60	220 700,00	200 700,00
Résultat reporté			142 852,18	289 736,60
INVESTISSEMENT	683 723,26	786 640,74	683 723,26	810 083,18
Restes à réaliser		23 442,44		0,00

Les dépenses sont constituées, pour l'essentiel, par :

- la charge de la dette (chapitres 66 et 16) soit 19 700 € dont 11 600 € en section d'exploitation et 8 100 € en section d'investissement, en diminution 2,5%, pour les mêmes raisons que le budget général.
- Les travaux à réaliser sur le réseau d'eau, en accompagnement du programme de réfection des voiries et pour le remplacement des branchements en plomb.

Les recettes proviennent de la part communale sur le prix de l'eau soit un montant de 200 000 € et par les excédents reportés, tant en exploitation qu'en investissement.

C. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement présente les propositions suivantes :

	DÉPENSES		RECETTES	
	2018 (BP+DM)	2019	2018 (BP+DM)	2019
EXPLOITATION	340 585,39	401 035,89	97 350,00	179 350,00
Résultat reporté			243 235,39	221 685,89
INVESTISSEMENT	648 867,60	794 306,52	648 867,60	795 806,52
Restes à réaliser		1 500,00		

Les dépenses sont constituées, pour l'essentiel, par :

- la charge de la dette (chapitres 66 et 16) soit 46 800 € dont 19 800 € en section d'exploitation et 27 000 € en section d'investissement, en diminution 1,71%, pour les mêmes raisons que le budget général.
- Les travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement, en accompagnement du programme de réfection des voiries et pour le remplacement des branchements en plomb.

Les recettes proviennent de la part communale sur le prix de l'eau soit un montant de 170 000 € et par les excédents reportés, tant en exploitation qu'en investissement.

D. BUDGET ANNEXE QUARTIER DES COLLINES

Le budget annexe du quartier des collines présente les propositions suivantes :

	DÉPENSES		RECETTES	
	2018 (BP+DM)	2019	2018 (BP+DM)	2019
FONCTIONNEMENT	4 402 789,02	4 304 621,14	4 402 789,02	4 304 621,14
INVESTISSEMENT	2 205 313,24	2 205 313,24	2 205 313,24	2 205 313,24

Il est rappelé que ce budget annexe est un budget de stock.

En dépenses, les crédits proposés concernent les travaux d'aménagement de la troisième tranche du quartier.

En recettes, seules les ventes réellement réalisées seront enregistrées. Néanmoins, la valeur des terrains est comptabilisée en recettes.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, pour les budgets, annexes de l'eau et de l'assainissement, et du quartier Collines, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les budgets 2019.

8. FINANCES - RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT :

A) RÉNOVATION DE LA GALERIE THERMALE :

Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative à l'opération pluriannuelle "rénovation galerie thermale". La délibération de création de cette AP/CP était ainsi établie ainsi :

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
126	Rénovation galerie thermale	6 709 200 €	2 039 200 €	0	1 760 000 €	0	1 760 000 €
			CP 2018	CP 2019			
			0	1 150 000 €			

Des révisions ont été réalisées sur toute la durée de l'AP/CP. La totalité des travaux n'étant pas réalisés, il convient de prolonger cette AP/CP d'un an.

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
126	Rénovation galerie thermale	6 709 200,00 €	165 726,37 €	1 408 175,49 €	187 549,95 €	1 255 495,05 €
			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
			1 271,63 €	98 643,21 €	1 238 213,25 €	2 354 125,05 €

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la prolongation de cette AP/CP.

B) REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG :

Par délibération du 15 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative à l'opération pluriannuelle "requalification du centre bourg". La délibération de création de cette AP/CP était ainsi établie ainsi :

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
129	Centre bourg	4 076 000 €	576 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
			CP 2023				
			700 000 €				

Des révisions ont été réalisées, ce qui a modifié l'AP ainsi :

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
129	Centre bourg	4 076 000 €	193 284,15 €	258 167 €	970 000 €	970 000 €	970 000 €
			CP 2023				
			714 548,85 €				

Monsieur le Maire précise que la ville a acquis le bâtiment Orange en 2018. Les travaux d'aménagement du skate parc pourrait débuter dès 2019.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 mars 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette nouvelle répartition des crédits de paiement.

9. FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

➤ Subventions de fonctionnement

Dans le cadre de leurs activités, certaines associations ont sollicité une aide financière pour l'année 2019 en joignant à leur demande un dossier retraçant leurs activités et leurs sources de financement.

Monsieur le Maire précise que la commission « protocole, police municipale, sécurité et circulation » n'a pu se réunir. Les commissions étant chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, Monsieur le Maire demande de surseoir aux demandes de subventions de fonctionnement et exceptionnelles relevant de cette commission. Il est en de même pour le point n° 17 figurant à l'ordre du jour, relatif à l'adhésion à la charte « je jardine au naturel et vous » relevant de la commission « environnement, développement durable, fleurissement, forêts, eau assainissement, chauffage ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de reporter ces points lors d'une prochaine séance.

Au vu des dossiers reçus ce jour, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt communal, et sur proposition des commissions ad hoc, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Associations	Montant versé 2018	Montant voté
Association culturelle	2 480,00	2 480,00
Université de la Culture Permanente (UCP)	1 000,00	1 000,00
Chorale Aqua'Song	1 480,00	1 480,00
TOTAL	2 480,00	2 480,00

Monsieur Daniel BAZELAIRE fait remarquer que quatre clubs sportifs intercommunaux sollicitent une subvention. Connaît-on le montant de la subvention attribuée par les autres villes de ces clubs sportifs ?

Monsieur le Maire indique que chaque association remplit un dossier de demande de subvention examiné par la commission des sports. L'enveloppe budgétaire vittelloise est bien supérieure à celle d'autres collectivités du territoire. Alors que ces associations s'impliquent très largement sur le territoire, la communauté de communes Terre d'Eau pourrait les financer dans un avenir plus ou moins proche.

Autorisé à répondre, Monsieur Christophe MORIN, responsable du service des sports, précise que les critères de la charte des sports s'appliquent à toutes les demandes de subventions sportives, ce qui permet d'assurer l'équité entre les clubs sportifs. Le montant de la subvention proposée s'établit sur la base du budget de l'association.

Monsieur Bernard NOVIANT souligne la bonne gestion de la charte des sports mais fait remarquer que l'enveloppe budgétaire dédiée aux associations est stable par rapport à 2018.

Monsieur le Maire précise que la ville ne peut pas augmenter son montant, eu égard à la diminution des recettes communales. Néanmoins, l'enveloppe totale augmente de 2 000 € en 2019.

Après avis favorable de la commission des sports réunie le 6 mars 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations ci-après :

	Subvention directe	Mise à disposition de personnel	Montant voté
Associations sportives	71 890,00	41 615,43	113 505,43
CSV Natation	2 550,00		2 550,00
CSV section Rugby	8 124,00		8 124,00
CSV section Tennis	6 334,00		6 334,00
CSV section Escrime	2 838,00		2 838,00
CSV Boule Vittelloise	1 475,00		1 475,00
CSV section Judo	0	10 955,67	10 955,67
CSV section Tir	1 227,00		1 227,00
CSV section pétanque Vittelloise	911,00		911,00
CSV Spéléologie "Aragonite"	419,00		419,00
SRV Athlétisme	4 345,00		4 345,00
SRV Gymnastique	3 222,00	19 386,30	22 608,30
SRV Triathlon	7 990,00		7 990,00
SRV Tennis de table	6 790,00		6 790,00
SRV Twirling	441,00		441,00
Karaté Club de Vittel	493,00		493,00
BTC Contrexéville-Vittel	10 383,00	11 273,46	21 656,46
BCV Football Club	12 000,00		12 000,00
Union Cycliste Vittel Contrexéville Mirecourt	1 820,00		1 820,00
La Flèche Thermale	528,00		528,00

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2019 c/6574.

➤ **Subventions exceptionnelles**

❖ **L'Association des Personnes de Petite Taille** sollicite une subvention exceptionnelle de 250 € destinée à financer la participation de Monsieur Anthony AUBE, à la course des héros destinée à promouvoir la pratique sportive chez les personnes atteintes de nanisme. M. AUBE

portera les couleurs vittelloises durant l'édition lyonnaise programmée le 16 juin prochain au stade de Gerland.

Au regard de l'implication de ce sportif méritant et de la cause soutenue, et après avis favorable de la commission des sports réunie le 06 mars 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association des Personnes de Petite Taille.

❖ **La Coopérative scolaire du groupe scolaire de l'école du Centre**

Le Groupe scolaire du Centre organise une classe découverte à Guédelon du mercredi 19 juin au vendredi 21 juin 2019. Elle concerne les élèves de CE2, ULIS compris. Afin de mettre en œuvre son projet d'un montant de 4 935 €, la coopérative scolaire sollicite une subvention exceptionnelle de 960 €, au titre de l'exercice 2019. D'autres financements ont été demandés : à l'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE) pour un montant de 480 €, à l'association Lions Club et aux deux associations de parents d'élèves pour un montant de 300 €, aux communes extérieures pour un montant de 100 € (pour deux élèves) et auprès des familles pour un montant de 2 160 €, soit 90 € par enfant. La part d'autofinancement s'élèverait à 1 000 € par le biais de la vente de chocolats, bulbes de fleurs, fromages et par la participation financière d'adultes.

Après avis favorable de la commission « Education, Enfance, Jeunesse » réunie le 05 mars 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 960 € à la coopérative du groupe scolaire du Centre pour l'organisation de cette classe de découverte.

❖ **La confrérie des tâte cuisses de grenouilles de Vittel**

A l'occasion de la foire aux grenouilles, la ville prenait en charge l'orchestre pour la soirée du samedi soir à la salle du Moulin. En 2018, afin d'équilibrer ses comptes suite à un redressement de l'URSAFF, la confrérie a demandé une participation exceptionnelle de la ville, qui s'est élevée à 3 500€ (orchestre pour 2 jours+charges+sacem). Suite à plusieurs rencontres avec le Président, il a été convenu que la confrérie se chargerait seule du recrutement de l'orchestre pour la foire 2019. Pour ce faire, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de 3 000 €. Eu égard au budget présenté, aux activités de l'association et à son actuel faible autofinancement, il vous est proposé d'octroyer une subvention de 1 700 €.

Après avis favorable de la commission « culture, animations » réunie le 26 février 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 700,00 € à la confrérie des tâte cuisses de grenouilles de Vittel.

Les crédits sont inscrits au chapitre 67 du budget primitif 2019.

10. SPORTS – CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE MOYENS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES :

❖ **Championnat de France de cross-country** : Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Vittel a toujours eu la volonté d'accompagner les organisateurs de manifestation dès lors que celles-ci apportent un rayonnement et une plus-value pour la ville et les acteurs économiques du territoire. Dans cette optique, et au vu du dossier de demande d'accompagnement portant sur l'organisation des championnats de France de cross-country à Vittel du 8 au 10 mars 2019, un projet de convention définit les obligations et devoirs de la ville, de la Fédération Française d'Athlétisme, du comité des Vosges d'athlétisme et de la société des courses hippiques de Vittel, en sa qualité de propriétaire de la structure accueillant l'évènement. La convention en cours de préparation prévoirait notamment l'aide financière apportée par la ville, les éventuelles valorisations de mises à disposition de personnel et/ou d'équipements, ainsi que les moyens mis en œuvre par la FFA. Le montant maximal de l'aide directe apportée par la ville s'élèverait à 35 000 €. Ce montant serait ajusté en fonction des valorisations des aides indirectes.

Monsieur le Maire précise que le championnat de France de cross-country était une très belle manifestation. Le Président de la Région Grand Est, Monsieur ROTTNER et son vice-président, en charge des sports, Monsieur OMEYER, sont venus soutenir cet évènement sportif, qui a accueilli 2 200 enfants, le vendredi, et près de 17 000 visiteurs, le dimanche. Un soutien financier de la

Région Grand Est, du Conseil Départemental des Vosges (35 000 €) et de la Communauté de Communes Terre d'Eau (10 000 €) a été apporté pour l'accompagnement de cette manifestation. Monsieur le Maire remercie les agents des services techniques et des sports pour leur totale implication dans l'organisation de cette manifestation qui a été également soulignée par le Président de la Fédération Française d'Athlétisme, Monsieur GIRAUD. Il remercie également la société des courses hippiques qui a accueilli l'évènement. L'organisation de manifestations de cette ampleur permet à Vittel de promouvoir son attractivité sportive. La municipalité s'attache à creuser ce sillon.

❖ **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)** : En parallèle au championnat de France de cross-country qui s'est déroulé à Vittel du 8 au 10 mars 2019, la FFA, le département des Vosges et la ville souhaitent soutenir la pratique de l'athlétisme et favoriser la promotion de ce sport. Pour ce faire, les partenaires ont défini les modalités de leurs engagements respectifs au travers d'une convention tripartite permettant de développer leurs relations en vue de répondre aux enjeux locaux et nationaux de la pratique sportive. Cette convention s'inscrit également dans le projet Vittel Ambitions Paris 2024 que la municipalité souhaite exploiter pour le rayonnement promotionnel et médiatique de la station.

Monsieur le Maire précise que la municipalité travaille sur un projet de partenariat avec la fédération française d'athlétisme, en vue du projet Vittel Ambitions Paris 2024. Malheureusement, l'ancienne municipalité avait décliné l'organisation de cette manifestation, créant ainsi des tensions entre la fédération et la ville. C'est pourquoi il est important aujourd'hui de recréer du lien et de travailler sur des projets budgétairement raisonnables.

❖ **CREPS Strasbourg** : Dans le cadre de la stratégie de développement du Centre de Préparation Omnisports, la Régie Vittel Sports et la ville de Vittel souhaitent instaurer un partenariat avec le CREPS de Strasbourg visant à accueillir des jeunes sportifs des pôles France et Espoirs rattachés au CREPS de Strasbourg, au sein du complexe sportif vittellois. A l'instar des partenariats avec les fédérations nationales d'athlétisme et de tir à l'arc, cette action s'inscrit également dans le projet Vittel Ambitions Paris 2024 que la municipalité souhaite exploiter pour valoriser le rayonnement promotionnel et médiatique de la station, avec l'appui de la région Grand Est, dont le CREPS dépend.

Après avis favorable de la commission des sports réunie le 06 mars 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les termes des conventions ci-annexées entre la ville et les entités ci-avant,
- approuve le versement d'une subvention maximale de 35 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout document y afférent.

11. COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE AVEC LE GRAND NANCY :

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs. L'ordonnance n°2011-504 du 9 mai 2011 et la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 ont respectivement créé l'article L.337-9 et modifié l'article L.445-4 du code de l'énergie, en instaurant la fin des tarifs réglementés de vente au 31 décembre 2015 pour :

- les consommateurs d'électricité ayant souscrit à une puissance supérieure à 36 kVA,
- les consommateurs de gaz naturel consommant plus de 30 000 kWh par an.

En conséquence, il y a lieu de sélectionner et signer uniquement les contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel en offres de marché.

En ce qui concerne les personnes publiques, elles doivent recourir, pour leurs besoins propres, aux procédures prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du code de l'énergie.

Devant la nécessité de créer des appels d'offres et l'opportunité d'une mutualisation avec les autres obligés, le Grand Nancy a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains.

Ces marchés groupés permettent ainsi :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,
- de proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

Ces mutualisations comptent actuellement plus de 100 membres pour l'électricité et plus de 160 membres pour le gaz naturel.

Pour donner suite aux résultats obtenus avec les précédents groupements, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un groupement de commandes unique, sans durée déterminée, dans lequel seront organisés les différents appels d'offres (électricité et gaz naturel).

Chaque membre de ce nouveau groupement peut ainsi choisir d'adhérer ou non à chaque achat groupé qui lui est proposé.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter. Il est aujourd'hui impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites. Néanmoins, le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc, pour l'ensemble des membres, les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,
 - 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,
- Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel pour le gaz et moins de 0,4 % pour l'électricité. Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Monsieur le Maire indique que des négociations devront être entreprises pour permettre au palais des congrès, à l'établissement thermal de bénéficier de cette prestation.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de Vittel d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné, ci-annexé, par la Métropole du Grand Nancy, en application de sa délibération du 8 mars 2019 ;
- Fixe sa participation financière et révisée, conformément à l'article 6 de l'acte constitutif ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

12. PATRIMOINE - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC – CHEMIN DE RÉVEYON :

Pour faire suite à la demande d'un riverain, le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 6 décembre 2018, décidé l'ouverture d'une enquête publique visant à désaffecter et déclasser une partie du chemin dit "du Reveyon" pour une surface de 34 m².

L'enquête publique s'est déroulée du 15 au 31 janvier 2019 au cours de laquelle Madame la commissaire enquêtrice a tenu trois permanences. Au vu des remarques formulées durant l'enquête,

Madame la commissaire-enquêtrice a rendu un avis défavorable. Elle a accompagné son avis d'une recommandation concernant la facturation des frais de bornage, et demande que ceux-ci soient mis à la charge de la ville de Vittel.

Monsieur le Maire précise que plusieurs riverains se sont opposés à la cession d'une partie dudit chemin. De ce fait, la commissaire-enquêtrice a émis un avis défavorable.

Au vu de l'avis rendu par la commissaire-enquêtrice à la suite de l'enquête publique, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Emet un avis défavorable à la demande de désaffectation, de déclassement d'une partie du domaine public, chemin de Réveyon,
- Décide que l'emprise dudit chemin appartenant au domaine public de la commune ne sera ni désaffectée, ni déclassée, ni cédée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

13. PATRIMOINE – 3^{ème} TRANCHE DU QUARTIER DES COLLINES – ABANDON DU PROJET DE M. GARCIA ET MME THOUVENOT :

Par délibération du 27 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée section BC n°981 constituant le lot n° 38 de la tranche 3 du quartier des Collines, d'une contenance de 956 m² au profit de Monsieur GARCIA et Madame THOUVENOT.

Monsieur GARCIA ayant fait savoir qu'il renonçait à son projet, le Conseil Municipal est appelé à l'unanimité,

- rapporte la délibération du 27 septembre 2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

14. ÉDUCATION – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES - RÉÉVALUATION DE LA PARTICIPATION ANNUELLE DES COMMUNES EXTÉRIEURES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS À VITTEL :

Par délibération du 15 mars 2018, le Conseil Municipal a fixé la participation annuelle des communes extérieures pour la scolarisation des enfants, comme suit :

- 690 € pour un enfant scolarisé en maternelle,
- 490 € pour un enfant scolarisé en primaire.

Le coût réel moyen annuel par élève s'est élevé en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 :

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Maternelle	1744	2068	2057	1899	2028
Primaire	744	955	839	880	910

Les chiffres 2018 sont encore en cours de traitement.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Valentin VASSALLO, Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur Valentin VASSALLO précise que les établissements scolaires comptabilisent 337 enfants vittellois et 151 enfants issus de communes extérieures.

Aussi, compte tenu du contexte économique et financier, après avis favorable de la commission « enfance, éducation, jeunesse, affaires scolaires et périscolaires » réunie le 05 mars 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, réévalue la participation des communes extérieures, au titre de l'année 2019, comme suit :

- 860 € pour un enfant scolarisé en maternelle,
- 610 € pour un enfant scolarisé en primaire.

15. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Après avis favorables du comité technique et de la commission des ressources humaines réunis le 7 mars 2019, le Conseil Municipal à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs, afin de tenir compte des mouvements de personnels, comme suit :

➤ A partir du 1^{er} avril 2019 :

Création d'un poste d'adjoint technique à 26h00

Cette création de poste est nécessaire afin de nommer stagiaire un agent actuellement en contrat aidé au sein du service Education Enfance Jeunesse (restaurant scolaire).

➤ A partir du 25 avril 2019 :

- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 35h00

- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 35h00

Il s'agit d'un avancement de grade au sein du service Education Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire sera chargé de procéder à la nomination des agents intéressés dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la fonction publique territoriale. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget primitif de 2019 au c/012 « charges de personnel et frais assimilés ».

16. RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL :

Afin de pouvoir continuer à exercer ses missions dans le domaine de l'urbanisme, il est proposé d'accueillir au sein des services municipaux un agent titulaire de la ville de Contrexéville à hauteur de 50% d'un temps plein, pour une nouvelle année. Pour ce faire, une procédure de mise à disposition est nécessaire.

Après avis favorables du comité technique et de la commission des ressources humaines réunis le 7 mars 2019, le Conseil municipal à l'unanimité,

- approuve les modalités de mise à disposition, ci-avant,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

17. ENVIRONNEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE PAR AGRIVAIR – PROGRAMME DE RESTAURATION DU PETIT VAIR – MESURES COMPENSATOIRES AU TITRE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE NORD DE NESTLÉ WATERS SUR LA COMMUNE DE VITTEL :

Madame Ghislaine COSSIN quitte la salle et ne prend pas part au vote.

La société AGRIVAIR, filiale de Nestlé Waters France, souhaite lancer un programme de restauration du Petit Vair dans le cadre des mesures compensatoires liées aux travaux d'agrandissement de l'usine Nord de Nestlé Waters à Vittel.

Cette initiative vient en substitution du projet de re-méandrage au droit et en aval du centre équestre pour lequel la ville de Vittel avait donné un avis défavorable.

La zone de travaux concerne les rives du Petit Vair entre le lieu-dit de la ferme de la Tuilerie et le pont départemental 17 sur un linéaire de 2 kms.

La puissance de la rivière concentrée dans le lit mineur est considérablement augmentée lors d'événements pluvieux. Pour l'essentiel, les travaux de déblais et remblais permettront d'adoucir les berges et de recréer des banquettes en veillant à leur stabilité. Les incidences sur le paysage sont minimales. Un programme de restauration des boisements par plantation d'essences naturelles adaptées au lieu et aux conditions rivulaires sera mis en œuvre.

Le Préfet des Vosges a, par arrêté n° 67/2019/ENV du 19 février 2019 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 36 jours, du mardi 19 mars 2019 à 9 heures au mardi 23 avril

2019 à 16h30, sur la demande présentée, au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement.

Monsieur Daniel BAZELAIRE s'interroge sur le financeur de ce projet. Il est surpris de la réalisation de ces travaux de restauration du Petit Vair dans un milieu totalement naturel alors qu'il aurait été plus judicieux de les entreprendre à d'autres endroits.

Monsieur le Maire précise que Nestlé Waters, propriétaire de l'ensemble du lit du Petit Vair et de ses rives, finance ces travaux de renaturation du Petit Vair au titre des mesures compensatoires liées à l'agrandissement de son usine. Ils ont pour objectif de restaurer le profil en long du cours d'eau, en travers, ainsi que les talus des berges, la diversification des habitats, la suppression des revêtements bétons, afin d'améliorer la qualité physico-chimique des eaux. L'Agence de l'Eau est aussi partenaire de ce programme.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER ajoute que ces travaux sont imposés par les services de l'État, au titre de la loi sur l'eau. Alors que le Conseil Municipal s'était opposé au premier projet de reméandrage du lit du Petit Vair qui risquait d'impacter le centre équestre de Vittel, l'entreprise Nestlé Waters s'était engagée à proposer un nouveau projet de restauration et de renaturation du Petit Vair, chose faite.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Emet un avis favorable au dossier présenté par la société Agrivair,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document permettant la diffusion de cette décision.

18. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 17 JUILLET 2017 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Madame Ghislaine COSSIN revient dans la salle.

➤ **Déclarations d'intention d'aliéner et cessions de fonds de commerces, fonds artisanaux et baux commerciaux**

DATE	SECTION	N°	ADRESSE	LIEUDIT
01/02/2019	AK	431	186, rue de Paris et 199, rue Jeanne d'Arc	Les Facelles
01/02/2019	AK	207	420, rue Division Leclerc	Voignon Roussel
01/02/2019	AV	130	94, allée de la Bergeronnette	Grand Friche
13/02/2019	AW	308	La Croisette	La Croisette

➤ **Autres décisions**

N°	Date	Objet
18/2019	31/01/2019	Vente de cinq têtes à coiffer n'ayant plus d'utilité des Temps d'Activités Périscolaires : 10,00 € l'unité
19/2019	15/02/2019	Demande de subvention, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour les travaux d'accessibilité de l'hôtel de ville et de l'école du Haut de Fol estimés à 85 395,53 € H.T.
20-2019	21/02/2019	Signature d'une convention avec la SEMV, représentée par M. KLOTZ, gestionnaire du patrimoine, pour l'occupation à titre précaire et gratuit du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2019, du chalet « Emeraude », sis au parc thermal à Vittel, par la bibliothèque-médiathèque, au titre des activités « Thermalire »
21-2019	21/02/2019	Signature d'une convention d'occupation précaire et révocable, pour la location d'une parcelle de terrain section B n° 180 au lieu-dit « sur la petite partie »,

N°	Date	Objet
		d'une contenance de 1520 m ² , pour une durée d'un an, à compter du 1 ^{er} janvier 2019, à M. Pascal BRENEL : redevance annuelle de 17,48 € (115 € l'hectare)
22-2019	21/02/2019	Convention avec M. Dominique SIMONIN domicilié à Suriauville, pour l'occupation à titre précaire et révocable, à titre gratuit, pour une durée de six mois, à compter du 1 ^{er} janvier 2019, des installations du centre équestre pour le nourrissage des chevaux des propriétaires, entretien, surveillance du site
23-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée - Mission d'assistance juridique, technique et financière : mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du casino de Vittel – Tranche ferme - KPMG Expertise Conseil à Lyon (69), en co-traitance avec le cabinet d'avocats TAJ à Marseille (13) : 21 000,00 € H.T.
24-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n° 1 terrassement-gros œuvre-VRD à SARL JUSSEY Bâtiment (70) : 90 556,60 € H.T.
25-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n° 2 étanchéité à BOVE SAS à Saint-Etienne-les-Remiremont (88) : 6 354,73 € H.T.
26-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n° 3 menuiseries extérieures aluminium à SCHWEITZER à Remiremont (88) : 14 250,00 € H.T.
27-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n°4 plâtrerie à NICOLETTA FANTONI à Vittel (88) : 9 974,65 € H.T.
28-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n° 5 menuiseries intérieures - MAIRE SARL Bulgnéville (88) : 3 868,00 € H.T.
29-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n°6 revêtements de sols à SARL SOL VOSGES à Grandvillers (88) : 8 254,50 € H.T.
30-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n° 7 peinture à SARL KELDECO à Dogneville (88) : 1 868,53 € H.T.
31-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n° 8 électricité à SARL PARISSET Stéphane à Allain (54) : 5 185,00 € H.T.
32-2019	21/02/2019	Marché à procédure adaptée : Extension du centre multi-accueil petite enfance – Lot n° 9 chauffage ventilation - MATHIS ET PHILIP Vittel (88) : 6 828,52 € H.T.
33-2019	22/02/2019	Marché à procédure adaptée : Achat de fournitures de pièces détachées et prestations de réparation pour véhicules légers, poids lourds, tracteurs, engins, tondeuses et petits matériels – Année 2019 à 2020 : <u>Lot n° 1</u> à GRANDBLAISE LEROY à Epinal (88) : 19 000,00 € maxi annuel H.T. <u>Lot n° 3</u> : 25 000,00 € maxi annuel H.T. Titulaire n° 1 : CHOFFE Motoculture à Lerrain (88) Titulaire n° 2 : PETITJEAN SAS à Saint-Amé (88) <u>Lot n° 4</u> : 26 500,00 € maxi annuel H.T. Titulaire n° 1 : CHOFFE Motoculture à Lerrain (88) Titulaire n° 2 : PETITJEAN SAS à Saint-Amé (88) <u>Lot n° 7</u> : 6 000,00 € maxi annuel H.T. Titulaire n° 1 : TOTAL Lubrifiants à Nanterre (92) Titulaire n° 2 : GRANDBLAISE LEROY à Epinal (88)

19. QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Secrétaire de séance,


Daniel GORNET

Le Maire,



Franck PERRY.